



Acquisition de la nationalité française par filiation

Par **achiile**, le **13/09/2013** à **21:08**

je suis algérien mon grand père a acquis la nationalité française en 1968 ou département 59.décéder avant ma néssance.j'ai sa carte d'identité.est ce que j'ai droit a la nationalité française.

Par **youris**, le **13/09/2013** à **23:56**

bonjour et merci font toujours plaisir aux bénévoles qui répondent sur ce site !

Par **amsifedx**, le **18/09/2013** à **12:09**

Bonjour ,
Mon père a travailler en qualité de fonctionnaire de l'administration française a Alger , puis Maginot jusqu'à JUIN 1959 date de son décès.
ma mère quant a elle algérienne aussi est né a Marseille en 1939 ;
QUESTION / EST CE QUE AVEC CELA OBTENIR LA NATIONALITÉ FRANÇAISE ?

merci de m'orienter

Par **youris**, le **18/09/2013** à **13:08**

bjr,
pour obtenir la nationalité française, il faut qu'un de vos parents soit français à votre naissance ou durant votre minorité.
avant l'indépendance de l'algérie en 1962 tous les algériens étaient français et ils sont devenus à cette date algériens (français de droit local) sauf demande de reconnaissance de nationalité française.
la réponse serait différente si vous êtes né en france.
cdt

Par **Cergy**, le **25/09/2013** à **22:23**

Bonjour, je suis algérien, j'ai mon arrière grand père qui est venu en France en 1942, au moment où l'Algérie était une colonie française, il a vécu ici en France jusqu'à son décès en 1976, en plus il est enterré ici à Bésançon, j'ai récupéré son acte de décès à la mairie de Bésançon. je voulais savoir s'il a la nationalité française.

Merci

Par **Cergy**, le **25/09/2013** à **22:26**

Bonjour, je suis algérien, j'ai mon arrière grand père qui est venu en France en 1942, au moment où l'Algérie était une colonie française, il a vécu ici en France jusqu'à son décès en 1976, en plus il est enterré ici à Bésançon, j'ai récupéré son acte de décès à la mairie de Bésançon. je voulais savoir s'il a la nationalité française.

Merci